



MEMORANDUM

CCE 2019-1099

**Une industrie alimentaire forte comme moteur
de notre économie**

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB





Mémoire

Une industrie alimentaire forte comme moteur de notre économie

Bruxelles
06.06.2019

1 Le chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire est sous pression

Le chiffre d'affaires combiné des industries alimentaires et de la fabrication des boissons a reculé de 52,2 milliards d'euros en 2017 à 51,8 milliards d'euros en 2018¹. Cette baisse du chiffre d'affaires est le résultat d'une diminution de 46,2 à 45,6 milliards dans les industries alimentaires et d'une légère augmentation de 6,0 à 6,2 milliards d'euros dans le secteur des boissons en 2018. Il s'agit de la première baisse du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation depuis la crise bancaire de 2008, lorsqu'il était passé de 41,4 milliards d'euros en 2008 à 39,2 milliards d'euros en 2009².

Ce recul s'accompagne toutefois d'une hausse de la production en volume et d'une augmentation des prix à la production³. Ceci indique que les prix de vente ont diminué et que les marges bénéficiaires par produit vendu se contractent pour les entreprises. Cette évolution posera sans aucun doute des problèmes aux entreprises du secteur alimentaire.

Les partenaires sociaux réunis au sein de la Commission consultative spéciale « Alimentation » du CCE soulignent que la baisse du chiffre d'affaires est directement liée à la pression accrue du secteur de la distribution, qui trouve son origine dans l'accroissement des achats transfrontaliers. Cette augmentation a fortement intensifié la concurrence tant dans le secteur de la distribution que dans le secteur alimentaire.

2 Les pouvoirs publics ne doivent plus stimuler les achats transfrontaliers

Chaque taxe à la consommation, aussi minime soit-elle, peut avoir une forte influence sur le comportement des consommateurs ; elle peut en effet les inciter à faire des achats transfrontaliers. Malheureusement, ce comportement de consommation peut alors devenir permanent, surtout s'il est soutenu par des taxes à la consommation (TVA, droits d'accises, etc.) nettement moins élevées dans les pays voisins. Pensons par exemple aux 3% en vigueur au Luxembourg et aux 5,5% sur les produits alimentaires en France.

Dans ce contexte, c'est un secret public que le gouvernement précédent a accru l'attrait de la distribution étrangère en introduisant la taxe sur le sucre et des droits d'accises plus élevés sur les boissons alcoolisées.

Il faut éviter à tout prix de nouvelles augmentations des taxes à la consommation. Le secteur le préconise non seulement dans son propre intérêt, mais aussi dans l'intérêt général des travailleurs, des consommateurs et des finances publiques.

Selon une étude du Bureau fédéral du plan (BFP) sur l'impact économique d'une hausse de la TVA sur les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées⁴, une hausse de 1% de la TVA sur les produits alimentaires entraînerait la perte de 2 600 emplois dans l'économie totale et ne générerait qu'une légère augmentation des recettes publiques de 80 millions d'euros.

¹ Rapport sur la conjoncture économique dans les industries alimentaires et la fabrication de boissons, 2018

² Rapport sur la conjoncture économique dans les industries alimentaires et la fabrication de boissons, 2017

³ Rapport sur la conjoncture économique dans les industries alimentaires et la fabrication de boissons, 2018

⁴ <https://www.plan.be/publications/publication-1635-fr-l>

De plus, cette étude ne tient pas explicitement compte de l'influence des achats transfrontaliers qui, étant donné la situation géographique de notre pays, peuvent avoir un impact significatif sur les résultats. Une augmentation des recettes publiques de 80 millions d'euros pourrait donc être une estimation optimiste. Il est à noter que, selon des experts, une simulation de hausse des droits d'accises donnerait un résultat assez similaire.

Il est également clair que les taxes à la consommation sont très antisociales, car elles sont particulièrement préjudiciables aux revenus les plus bas.

Les partenaires sociaux estiment que tout gouvernement qui envisage d'augmenter les taxes à la consommation (TVA, accises, etc.) sur les produits alimentaires devrait d'abord réaliser une étude approfondie de l'impact de cette taxe sur les achats transfrontaliers, l'emploi et les revenus les plus bas. Une telle étude pourrait même montrer que l'alignement sur les taux les plus avantageux des pays voisins (3% au Luxembourg ou 5,5% en France) est le meilleur choix.